

TRESOR DU TEMPLE 2

La suite)

...//...

Les Templiers du Roussillon possèdent onze résidences connues en territoire français : celle des pays de Latour, de Sournia, du Fenouillèdes ; et une résidence qui ne leur appartient pas en propre mais où ils sont les hôtes du seigneur de Voisins : le Bézu. Aucune arrestation n'est signalée dans ces résidences. Cependant les Templiers, sur avis du Roi, quittèrent le Bézu, puisque leurs amis, craignant que ne soit confisquée ou volée la cloche d'argent de leur petite chapelle, la dissimulèrent selon une tradition au fond du puits des Baruteaux ; d'autre part, dans les mois ou les années qui vont suivre, nous retrouverons tous les Templiers du Mas-Deu, sauf un.

Le disparu est le chevalier Raymond de Sorbons, originaire du pays de Sournia. Les documents sont formels : le 13 octobre 1307, il se trouvait en mission en France et il y fut arrêté. Il fut témoin des tortures, peut-être torturé lui-même. Il fut le seul des Templiers du Mas-Deu à connaître les véritables intentions du roi de France. C'était un témoin gênant et il n'était pas indiqué qu'il revint en Roussillon, il fut donc supprimé. Mais ce n'est que beaucoup plus tard que l'on acquit la certitude de cette fin tragique.

L'arrestation massive des Templiers de France a cependant causé une vive émotion dans toutes les provinces de l'Ordre. Mais les Templiers d'Aragon et du Roussillon ne songent pas à organiser une défense rationnelle. Ils sont encore persuadés que le roi de France ne poursuit qu'un seul but : ramener l'Ordre, en France, à sa pureté première. Et le Mas-Deu et Monzon connaissent quelques jours d'un calme trompeur. Philippe le Bel les y entretient ; à la réflexion cela ne fait aucun doute. Le 26 octobre 1307, Philippe le Bel écrit au roi d'Aragon, Jacques II, l'exhortant à faire arrêter tous les membres de l'Ordre dans son royaume, il porte contre les Templiers d'Aragon les mêmes accusations que contre ceux de France.

On le devine aisément : Philippe le Bel a peur d'un coup de force des Templiers dans le Midi ; l'arrestation des Templiers de France a mis en état d'alerte les Templiers des autres nations ; il serait habile de la part du roi de France d'annihiler les Templiers d'Aragon, mais pour cela il serait souhaitable que les Templiers du Roussillon demeurent inertes ; aussi Philippe ne demande pas l'arrestation des Templiers du Roussillon ; il n'écrit pas au roi Jacques 1er de Majorque ; il laisse entendre que, pour lui, les Templiers du Mas-Deu sont au-dessus de tout soupçon ; la manœuvre est très habile : il divise l'adversaire et abat successivement chaque fraction. Les Templiers du Roussillon resteront dans l'expectative jusqu'au moment où ils réaliseront les intentions de Philippe le Bel ; mais alors il sera trop tard pour organiser une résistance efficace.

Philippe le Bel qui connaît personnellement presque tous les Templiers du Mas-Deu, qui a lié amitié avec beaucoup d'entre eux, qui a été leur hôte il y a douze ans à peine au Mas-Deu et à Palau-del-

Vidre, Philippe le Bel ne demandera pas par lui-même l'arrestation de ses anciens amis, il reculera devant l'odieuse de cette démarche : mais indirectement, lorsqu'il juge le moment venu, le 22 novembre 1307, il fait écrire par le Pape Clément V au roi de Majorque une lettre qui exige l'arrestation des Templiers.

Nous connaissons dans tous les détails, la fin des drames en Roussillon, par les Archives de l'Inquisition et les Archives de l'évêché d'Elne, le cahier d'enquête de Mgr Raymond de Costa. En 1317, tous les biens des Templiers du Roussillon seront attribués aux Hospitaliers ; le roi, les grands seigneurs en réclameront une partie. Pourtant tous les Templiers ont été acquittés, reconnus innocents de ce dont le roi de France les accuse. Mais le Pape a supprimé l'Ordre.

À chacun des Templiers fut accordée une modique pension. Aucun d'entre eux ne consentit à entrer dans un autre Ordre religieux. Tous les Templiers du Roussillon restèrent fidèles à leur idéal et à leur Ordre : l'Ordre des « pauvres chevaliers du Christ » ; jamais ils n'avaient été aussi bien nommés.

Et voici que commence maintenant une nouvelle énigme : en 1319, sept Templiers ont disparu ; quelque temps après, six autres disparaissent aussi mystérieusement ; en 1329, il ne reste que onze Templiers du Mas-Deu, est-ce la mort qui a mis fin à leur calvaire moral et à leur misère physique ? Ou, trop fiers pour tendre la main et implorer le paiement d'une infime pension n'ont-ils pas préféré un autre moyen de subsister ? N'auraient-ils pas trouvé quelque part, du moins certains d'entre eux, un refuge hospitalier ?

De ce refuge il n'est qu'un lieu où on trouve le souvenir, et c'est en France, dans l'ancien comté de Rhédez, sur les terres de l'ancienne seigneurie de Voisins, c'est la vallée du Bézu, où l'on transmet de génération en génération le souvenir des « pauvres Templiers », de ceux qui, après le procès et la suppression de l'Ordre, se sont réfugiés dans leur ancienne demeure.

Pouvons-nous supposer, en effet, que leur ami de toujours, le très généreux et très loyal Pierre de Voisins, n'a pas continué de leur donner cette hospitalité qu'il leur avait accordée au temps où l'Ordre était en pleine gloire ?

Aucun document ne permet de l'affirmer ; mais ce que nous savons, en toute certitude, c'est qu'à une petite distance du château de Voisins, en un lieu où la pente s'adoucit, se trouve un champ que l'on ne cultive pas, où les paysans ont remarqué jadis la présence d'un cimetière ; il est dit « cimetière des Templiers » ; il y a place pour une quinzaine de tombes ; il est sur le versant Nord de la chaîne ; aucune mention de ce cimetière n'est faite nulle part ; serait-ce le lieu où les derniers Templiers du Roussillon dorment de leur dernier sommeil ?

Un seul aurait pu donner quelque éclaircissement, c'est le dernier survivant du terrible drame, le chevalier Bérenger de Coll, mort après le 20 août 1350, six ans après la chute du royaume de Majorque et de la dynastie qui n'avait pas eu le courage de défendre ses meilleurs serviteurs ; mais il n'a point parlé et la tombe garde son secret.

Ainsi, nous nous trouvons en présence de deux énigmes, celle du Bézu et celle du Mas-Deu, qui semblent bien être la clef l'une de l'autre.

Le dépôt du trésor et des archives de l'Ordre du Temple depuis le Bézu :

Pour compléter le dossier de la visite des Templiers du Roussillon à Albedun, et du transfert du trésor des templiers du Royaume de Majorque, ainsi que le trésor et les archives principales de l'Ordre du Temple, depuis Perpignan jusqu'à Rennes, en chariot, avec une dernière étape très courte et provisoire dans le tombeau des Seigneurs de Rennes, en y accédant par le souterrain qui part depuis le château de Rennes (tenu à l'époque par les Seigneurs de Voisins) vers l'église, puis, dans un second temps, du transfert du dépôt, à dos de mulets, depuis le Tombeau des Seigneurs de Rennes jusqu'à la cache définitive : une grotte (ou un gouffre) des environs des Bains de Montferrand (je me répète et j'insiste !...). Ce dépôt était, à mon avis, composé du trésor des Templiers du Royaume de Majorque mais aussi et surtout, des archives principales de l'Ordre du Temple et de leur trésor qui était destiné à financer de nouvelles croisades. Il est nécessaire qu'il y ait eu une transaction entre le Maître de l'Ordre du Temple, les plus hautes instances de l'Eglise Catholique (Rome), et le Seigneur Pierre II de Voisin. Cette décision d'un transfert du trésor et des archives de l'Ordre du Temple s'est faite après la profanation de l'immunité de la Maison du Temple de Perpignan par le Roi d'Aragon, Pierre III, qui entra par surprise dans la ville, avec quelques dizaines de cavaliers, après une longue chevauchée de nuit. Il réussit à se faire ouvrir les portes de la ville avec quelques complicités. Ensuite, le roi et sa troupe foncèrent vers la maison du Temple avant même qu'il ne s'assure de la présence de son jeune frère, Jacques I^{er}, Roi de Majorque. Là, ils trouvent le trésor du Royaume de Majorque que son frère y avait laissé en garde aux Templiers, comme à Paris et en d'autres capitales, et le fait aussitôt transférer au château des Rois de Majorque. Le roi d'Aragon fait ouvrir les coffres contenant le trésor, et entre autres choses, y trouve une charte en parchemin, avec deux sceaux de plomb pendants ; l'un était celui du roi de France, l'autre celui d'un Pape (le pape du moment était Martin IV)...

On se demande comment l'affaire fut menée si promptement ? par l'effet de surprise car les Templiers n'avaient jamais connu de violation d'une de leurs maisons du Temple en Europe ; et pourquoi les templiers n'ont pas opposé de résistance ? certainement parce qu'ils étaient inférieurs en nombre et aussi parce que la commanderie chèvetaise du Mas Deu était rattaché à la province de Catalogne et d'Aragon, et surtout parce que c'était une première et que cela ne s'était jamais vu depuis la fondation de l'Ordre du Temple. Je pense qu'ils ont surtout découvert dans les coffres la charte pontificale du projet de donation de royaume de Majorque à l'ordre du Temple. Ce curieux événement est survenu fin 1284, c'est-à-dire, quelques mois avant et l'année précédant celle de la mort à Perpignan du Roi de France Philippe III, le Hardi : né à Poissy le 30 avril 1245, et mort à Perpignan, le 05 octobre 1285. Leur trésor et leurs archives n'étant plus en sécurité chez eux, ce fut cet événement gravissime de la violation de l'immunité territoriale de la commanderie de Perpignan, ajoutée à la pression exercée par le roi Philippe le Bel qui lorgnait sur le trésor du Temple, dont une grande partie du bénéfice était ponctionné sur son royaume pour les buts, à ce jour dépassés, de conduire de nouvelles croisades vers l'orient. C'est cette agression sans précédent et la découverte par le roi d'Aragon du projet secret de donation du Royaume de Majorque à l'Ordre du Temple, qui motiva le transfert et la mise à l'abri du trésor du Temple et des archives

générales de l'Ordre vers Albedun, Rennes et les Bains. Ce trésor servira au Grand Monarque et au Saint Pontife, annoncés par une centaine de prophéties chrétienne, pour financer la dernière croisade qui, selon les prophéties chrétiennes, se terminera par la victoire des Chrétiens à la bataille d'Armageddon dans la Vallée de la colline de Meguiddo, un petit mont en Galilée dans la région nord de l'état d'Israël (terme biblique mentionné dans le Nouveau Testament qui est le lieu symbolique du combat final entre le bien et le mal). Cette victoire sera suivie de la prise de Jérusalem par les Chrétiens.

Le dépôt du trésor et des archives de l'Ordre du Temple depuis le Bézu et depuis le château d'Arques :

J'ai récupéré la plaquette de Schrauben sur l'Histoire d'Arques par Albert Fabre, et quelques autres documents glanés sur Internet. Je ne connaissais pas l'histoire du château d'Arques. Je vous donne raison sur le fait que le même transfert du trésor templier, pour sa partie issu du Royaume de France, vers un même lieu secret s'est ensuite déroulé au nord, du côté Royaume de France. Je viens de me procurer la plaquette sur le château d'Arques qui était en construction durant cette période allant de 1285 à 1301. Je pense qu'en échange de ces immenses services rendus, pour les croisades contre les sarrasins et les cathares, et pour avoir accepté la mission de protéger le dépôt secret des Templiers, ces derniers (incognito) ont financé la construction du château d'Arques. Là aussi, ce qui a motivé la décision du transfert, est en première cause, la violation de l'immunité territoriale de la Commanderie du Temple de Perpignan par le Roi d'Aragon.

Il est dit que Pierre Ier de Voisins (1177 †1233), seigneur de Voisins-le-Bretonneux, puis de Limoux, d'Arques, Alet, Reddes, Caderonne, Couiza et Bugarach. En 1191, il participe à la troisième croisade. En 1209 il prend part à la croisade contre les Albigeois. Il est alors lieutenant de Simon de Montfort. Après la chute du château de Termes, ce dernier lui confie plusieurs seigneuries dans la sénéchaussée de Carcassonne et dans le Razès. En 1226, il est baron d'Arques. Après la campagne, vers 1231, il reçoit d'autres seigneuries. Il épouse Mahaut de Thury (1184 †1236) ou Marguerite de Thurey, fille de Lambert de Thury, seigneur de Limoux. Ils eurent Pierre II de Voisins (1205 †1268). Pierre II de Voisins fut adoubé chevalier en 1243, connétable de Carcassonne (v.1240), sénéchal de Toulouse (1254), de Carcassonne (1255) et d'Albigeois (1251). Il fut aussi confirmé baron marquis par une charte du roi Louis IX de l'an 1260. En 1225, Pierre II de Voisins épouse Jeanne de Voisins (veuve de Guy Ier de Lévis). Ils ont trois fils : 1°) Guillaume de Voisins (mort en 1308), seigneur de Confolens et Limoux, lieutenant et sénéchal de Carcassonne. 2°) Jean de Voisins. 3°) Gilles de Voisins (né en 1250 ; mort en 1320), seigneur de Villerasel du Razès, Arques et Villeneuve des Arches...

Pierre II de Voisins fut nommé aux fonctions de sénéchal de Carcassonne, investi du droit de haute et basse justice sur son vaste domaine, il se rendit en 1263 sur les terres de sa seigneurie pour y exercer des poursuites contre ceux dont il avait à se plaindre. En 1265, Pierre II de Voisins, seigneur de Rennes, d'Arques et du Bézu, entreprit une campagne contre les sorciers et les charlatans. Au nombre de ces malheureux qui tombèrent sous la coupe de ce tribunal macabre, une femme de cinquante-trois ans, Angèle, du hameau de Labarthe, un lieu proche du Col du Paradis. Son crime

aurait été celui de s'être prostituée au démon de qui elle aurait eu un enfant : un monstre qui avait la tête d'un lapin et la queue d'un serpent. Cet être difforme n'aurait vécu que deux années. Soumise à la torture, la pauvre avoua qu'elle avait nourri ce monstre de chair de petits enfants. Il n'en fallut pas davantage pour que son arrêt de mort soit prononcé. Pour ses atroces révélations, elle fut brûlée vive sur la place du village d'Arques. Mis au fait des pratiques... moyenâgeuses du seigneur de Voisins et du mauvais usage du droit de justice auquel il pouvait prétendre, on dit que le roi Saint-Louis le tança vertement et lui intima l'ordre de ne plus instruire ces sortes de procès en sorcellerie (Merci Vallet pour ta contribution).

Il est dit, qu'en 1301, Gilles II de Voisins, termina en 1301, les travaux de construction de Château d'Arques que son père avait commencé vers 1280. Cela offrant aux frères chevaliers du Temple une très belle protection de façade pour masquer leur allées et venues vers le Cardou, le château d'Arques étant utilisé comme ultime étape de transfert de leur dépôt vers la cache définitive.

Selon, ce que m'avait raconté Yves Maraval. Il est possible que, par sécurité, le trésor des templiers n'ait pas été caché dans la cavité profonde (grotte ou gouffre), la cité de Théopolis qui abritait déjà le trésor des Wisigoths mais, en surface, dans huit petites cavités et qui découvrirait la première trouverait les suivantes. Je pense par exemple aux huit pointes d'une croix pattée templière dont il nous suffirait de découvrir le point central, à savoir un rocher marqué d'une croix pattée, ainsi qu'une première cavité.

Je m'interroge aussi sur le codage par double croix pattées, plusieurs fois utilisé sur notre affaire. Il est nécessaire d'avoir une ou deux clefs supplémentaires. Et comme il s'agit certainement de triangulations géométriques, il faut peut-être utiliser les rapports des bâtisseurs tel le nombre d'or, ou pi, et certainement leurs unités de longueur mais, comment les redécouvrir ?

Pour comprendre ce qui a motivé la création du Royaume de Majorque qui était appelé à devenir le siège de l'Ordre du Temple en Europe et en Méditerranée :
Alain Demurger - Les Templiers : Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge - 2008 (p. 74, 75, 76...)

Le temple héritier du royaume d'Aragon ?

Dans l'Espagne de la reconquête, l'action de l'ordre religieux-militaire comme le temple peut se révéler tout aussi profitable qu'en Syrie-Palestine. Les premiers actes de donations interviennent dès 1128, et si je ne les ai pas encore mentionnés, c'est parce que l'implantation du temple en Aragon et en Catalogne il prend un tour si spectaculaire qu'elle mérite un sort particulier.

Il y a d'abord deux actes du comte de Barcelone et marquis de Provence Raymond Béranger III. Le 8 juillet 1131 (il est alors malade), à Barcelone, il fait son testament et régle sa succession ; en outre, il fait des dons à divers établissements religieux, dont les établissements de Terre Sainte : au Temple, en particulier, il donne ses armes de cheval.

Le 14 juillet 1131, le comte fait profession autant, comme frère ad succurrendum :

« Je, Raymond Béranger, par la grâce de Dieu, comte de Barcelone et marquis de Provence, je me

donne à Dieu tout-puissant, mon Rédempteur, et à la sainte chevalerie de Jérusalem du Temple de Salomon ; et je me donne aux frères de ce lieu, qui luttent pour la défense de la chrétienté, dans les mains d'Hugues Rigaud, confrère de l'estimable société... »

Puis il ajoute :

« Je donne aussi, et cède à la même chevalerie, avec l'assentiment et l'accord de mon fils Raymond, et avec approbation de mes barons, dans les mains du même Hugues, ce château fortifié appelé Granyena, situé dans ma marche, au contact des Sarrasins, avec les chevaliers qui tiennent ce château pour moi et avec les populations qui y habitent (...) pour la défense de la chrétienté, qui le but pour lequel leur ordre de chevalerie est établi. »

Le 19 juillet, dans la maison des templiers de Barcelone, le comte mourut templier, comme l'a écrit plus tard son fils Raymond Béranger IV, qui avait assisté à la cérémonie du 14 juillet 1131 : « Il fut chevalier et frère de la Sainte Chevalerie, en la règle et l'habit de laquelle il finit glorieusement sa vie. »

Les templiers ne sont pas pressés de prendre possession de Granyena ; faute de moyens, semble-t-il, mais aussi faute d'une réelle volonté de s'engager sur ce terrain de la Reconquête. Pourtant cette donation est importante car elle entraîne d'autres en Catalogne (le château de Barbera l'année suivante) et en Aragon. Elle signifie surtout la volonté des comtes de Barcelone d'engager l'Ordre du Temple dans la lutte contre les musulmans en Espagne ; ils ont compris tout le parti qu'ils pouvaient tirer de l'ordre religieux-militaire. Les templiers furent plus longs à convaincre.

Mais on n'avait pas encore tout vu.

En octobre 1131, à Bayonne qu'ils assiègent, le roi d'Aragon et de Navarre, Alphonse 1er le Batailleur, rédige son testament :

« Après ma mort, je fais mes héritiers et successeurs le Sépulcre du Seigneur qui est à Jérusalem et ce qui veillent et le gardent et servent en ce lieu Dieu ; et l'Hôpital des pauvres qui est à Jérusalem ; et le Temple du Seigneur (Templum Domini) avec les chevaliers qui veillent là-bas à la défense du nom de la chrétienté. À ces trois, je concède tout mon royaume ; et aussi la seigneurie je tiens dans toute la terre de mon royaume (...). En plus, à la chevalerie du temple, je donne mon cheval et mes armes... »

Alphonse 1er n'avait pas d'enfant et son frère Ramir était moine. Il aurait donc confié à trois ordres emblématiques de la « Reconquête Chrétienne » en Orient le soin de défendre son royaume et de poursuivre la Reconquête en Espagne. Tout cela apparaît bien étrange. Avant d'aller plus loin, il faut remarquer trois choses : d'abord, il donne son royaume aux trois ordres réunis et non pas par secteurs attribués à chacun d'entre eux ; ensuite, il donne son royaume non pas aux institutions elles-mêmes, non pas aux ordres, mais à leur siège à Jérusalem : le Saint-Sépulcre, le Temple de Salomon, l'Hôpital ; et, enfin, c'est bien la distinction entre les vocations différentes, des trois ordres : la prière, la charité, la guerre ; Un seul est un ordre militaire, le Temple.

On n'a vu dans cette donation la preuve de l'extraordinaire prestige de la Terre Sainte et des ordres qui y ont pris naissance : et aussi la volonté du roi d'Aragon d'impliquer totalement ces ordres, et en premier lieu le Temple, dans la Reconquête en Espagne. La sincérité d'Alphonse le Batailleur est

entière et il faudrait prendre le testament pour ce qu'il est : la manifestation des dernières volontés de son auteur, un roi qui est aussi un homme pieux. D'autant plus que, trois ans après, le 4 septembre 1134, le roi confirme son testament. À moins que ce testament ne reflète l'absence totale de sens politique d'Alphonse Ier - ce qui est sans doute une vue des choses trop moderne, et donc anachronique.

Une autre interprétation a été proposée. Il pourrait s'agir d'une manœuvre du roi qui aurait utilisé ses ordres, étroitement liée au pape comme des pions dans la recherche d'une solution satisfaisante à sa propre succession en Aragon. Dans son esprit, le testament n'était pas destiné à être appliqué. Telle est l'hypothèse défendue par Elena Lourie dans un article qui a déclenché une polémique assez vive avec Alan Forey, l'historien des Templiers dans le royaume d'Aragon. Bien que formée bien que fondée largement sur des hypothèses ce dont son auteur ne disconvient pas, cette explication ne peut être rejetée sans examen, d'autant plus qu'elle est en partie reprise - et présentée indépendamment de l'article de E. Louri - par un autre historien, Francisco de Moxo.

Alphonse Ier et Juan Aragon et de Navarre ; il n'a pas d'héritier ; son frère Ramir est moine et évêque élu de Roda, mais il n'est encore ordonné prêtre. Il est possible de demander au pape les dispenses nécessaires pour le rendre à l'état laïc, mais il est douteux qu'il les accorde. Le royaume d'Aragon est en effet placé sous la protection du Saint-Siège depuis 1068 et le part, constatant l'absence d'héritier, peut, en tant que seigneur, désigner un roi de son choix. Or, ce n'est pas ce n'est un mystère pour personne alors, son choix se portera sur le roi de Castille et Léon, Alphonse VII. Les visées hégémoniques de celui-ci sur l'ensemble de la péninsule ibérique (en attendant mieux !) sont connus : ne se proclame-t-il pas empereur ? Or les Aragonais ne veulent pas d'Alphonse VII comme roi ; Alphonse le Batailleur non plus sans doute. Par son testament surprenant, le roi d'Aragon enlève au Pape toute possibilité d'agir en faveur d'Alphonse VII de Castille ; comment, en effet, pourrait-il aller contre un testament qui fait d'ordres directement dépendants du Saint-Siège les « Rois » d'Aragon ? Si manœuvres il y a, elle est là : la dévolution du royaume aux trois ordres sur un tel casse-tête qu'elles laisserait le temps d'imposer la situation que veulent les Aragonais : Ramir.

Car c'est bien à cela qui est arrivé, quelles qu'aient été les intentions réelles d'Alphonse le Batailleur. Il meurt le 8 septembre 1134 ; Ramir sort de son couvent et est aussitôt proclamé roi d'Aragon. Il épouse Agnès de Poitou en 1135 : tout en ont 1135 ; de leur union naît en 1136, Péronnelle ; elle est mariée l'année suivante au comte de Barcelone, Raymond Béranger IV ; il est proclamé roi d'Aragon, réalisant ainsi l'union personnelle du comté et du royaume dans « la couronne d'Aragon » ; Ramir abdique et retourne à son couvent. Naturellement, le pape a commencé par s'opposer vivement à ces choix, exigeant l'application... du testament d'Alphonse le Batailleur ; il a fini par se rallier à la solution qui avait la faveur des noblesses aragonaises et catalanes. Dans l'affaire, le petit royaume de Navarre en a profité pour prendre sa liberté.

Il n'est peut-être pas nécessaire de rechercher dans l'esprit subtil ou tortueux, c'est selon, d'Alphonse le Batailleur une manœuvre aussi maîtrisée, mais ce dernier devait quand même se douter de l'état d'esprit de l'« opinion » dans son royaume et sa voix ainsi que son testament, même s'il exprimait sa volonté première, n'avait aucune chance d'être accepté, et encore moins d'être réalisé. C'est bien pour ça que l'on peut, indifféremment, y voir ou ne pas y voir une manœuvre !

Reste que ce testament exprimait aussi la volonté du roi d'Aragon d'impliquer fortement les ordres de Terre Sainte dans les affaires du royaume. Le parallélisme des chronologies catalanes et aragonaises est significatif : Raymond Béranger III et Alphonse Ier, la même année - 1130-1131 - concèdent au Temple des avantages énormes (encore que virtuels, car il faut les conquérir !) dans leurs états, mais ils doivent servir à son combat en Orient. Lorsque Raymond Béranger III souligne que l'ordre a été fondé pour la « défense de la chrétienté », sous-entendu partout, donc en Espagne, le Temple rétorque : « défense de la chrétienté » bien sûr mais en Terre Sainte ! Reste que le testament d'Alphonse le Batailleur existait et que les trois ordres de Terre Sainte étaient en droit de réclamer sinon son application (ils n'étaient pas fous !), du moins des compensations...

Pour comprendre ce qui a motivé la décision de cacher l'Or et les Archives du Temple :
Du Puy, Pierre (éd.) - Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France. 1655.

Le 17 Août 1296 - Défense du Roy, Philippe le Bel, à toutes personnes de quelque qualités, condition & nation qu'elles soient, de transporter de son royaume, or, argent monnayé & non monnayé, joyaux, pierres précieuses, armes, chevaux, et autres choses servant à la guerre, sans sa permission & congé par écrit.

Philippus Dei gratia Francorum Rex ad notitiam praesentium, & memoriam futurorum. Ad itatum prosperum & defensionem necessariam regni nostri, ad cuius impugnationem hostilis iniquitas, ex divertis undique partibus fuae conata malignitatis exercet, ficut Regiae follicitudinis incumbit officio, nostros dirigences afliduc cogicatus, praesentis temporis qualitate, ac conditione regni eiusdem consideratis accentius, necessaria ordinatione prouidimus qualiter regnum ipsum facultatum abundantia vigeat, armorum pluralitate secunder, ac victualium affluat ubertate, ex quorum opportuno luftragio adversus hostiles impulsus, naturalis ratio fuggerit, & aequitas persuader, ut potenter valeat & viriliter defensari : ea propter & ne de bonis & facultatibus dicti regni vires adversantium augmententur, praesentis ordinationis & constitutionis, quae praehabita super hoc consilii diligentis deliberario persuasit edicto persripsimus, districtius inhibentes ne quis cuiuscunque conditionis, status, nationis aut dignitatis existat, aurum vel argentum in masfa, fiue in feyphis, vasis, ornamentis, iocalibus, five in moneta, vel aliqua quavis materia fine forma, lapides pretiosos, victualia, arma vel equos, armorum aut bellica munimenta quocunque nomine censeantur, de praefati regni limitibus absque nostra super hoc spcialiter obtenta licentia per terram, vel per aquam exercere per se vel alium, neve in scripta vel litteras per pecuniam infra fines ipsius regni deposita vel recepta extra illud cuilibet assignanda consicere vel deferre quovis quaesito colore praesumat. Ec quoniam adeo exuberare nomine prxiumptionis hiiinanx' malitiam quadparumprodclfc inhibitioncm prxmittcrc nili poena cornes continua iubiequatur, quicunque huilmocii de re^no prxdicco tahter excralii concigerit ,co ipto commiia decernimus &cfifci noftvi iuribus volumus applicari &:volumus

transfronçes constitutionis ipsius & delinquentes agenda vel conlenticendo
quomodolibet in hac parte omnium boiorum iurum futuivis
iplb factro pnuanon multari qux hci noitri conimodis lumliter
applicentur. Evt in prxdiftis cpreluùs dclinquendi ccllet audacia, qu
dclatione plurium îpla potuerunt publican delatoreni quemibet d.cimam
partem pecunix prardicta: lucrari in denuntiationis prxmmiLibilimus.
Quocirca mandamas vt nullus constitutionis & ordinationis pxfàzx
ignorantiam prxtendcre valcat, iplam per partes & loca Bailliui. t: veflrXjdequibus
expedire videritis, lolcnnitcr pubhcctis, & Liciatis publice
duiulo-an. Datum Parisi". die 17. Auirulli

Traduction Google : Philippe, roi de France, à la connaissance de la grâce de Dieu du présent et la
mémoire des choses à venir. Pour être considérée comme un succès et la nécessaire défense de
notre royaume, le défi de la violence hostile, en dehors de toutes les parties et le dépassement des
exercices malveillants tentatives figures royale follicitudinis devoir incombe, notre diligences afluiduc
cogitatus, état actuel et l'état de l'étude eiusdem accent, la façon de fournir les dispositions
nécessaires Royaume ressources abondantes s'épanouir, selon une pluralité de bras, et délabré avec
beaucoup de nourriture, dont stratégique luftragio contre les impulsions hostiles, fuggerit la raison
naturelle et de l'équité persuader les gens d'être puissamment et vaillamment défendu, et non ceux
des forces du bien et les ressources du royaume opposition de croître, et l'arrangement actuel de la
Constitution, qui, avant cette politique de soin deliberario persripsimus proclamation convaincu,
interdisant strictement toute condition de tout Etat, ou le bureau national existe, or velargentum
inmalTaj fiucintcyplus (Je n'ai pas le temps de tout remettre au propre !...).

Hercule Navarrau-Arsa

Membre RLC

Messages: 10

Inscription: 16 Mar 2013, 20:03

H
a
u
t